

Image not found or type unknown



## Bénévoles association payés en espèces

Par **DECOUSUE38**, le **05/04/2019** à **15:06**

Bonjour,

les bénévoles d'une association perçoivent, chaque semaine, minimum 50 € chacun. Est-ce considéré comme du travail dissimulé et comment le prouver car ils sont toujours payés en espèces? Merci de votre réponse

Par **morobar**, le **05/04/2019** à **16:45**

Bonjour,

Oui

Il faut bien sortir l'argent de quelque part.

Suivez mon conseil à l'occasion d'une conversation différente.